





Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.

Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Vous rechargez votre véhicule avec une électricité verte 100 % belge, à un tarif très avantageux
- Toute votre habitation en bénéficie

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix fixes de l'énergie - 3 ans

Redevance fixe (1)		Prix par kWh (€cent/kWh)						Coûts énergie verte (5)
(€/an)		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		(€cent/kWh)
74,90	+	Consommation (2	26,868	30,206	24,348	25,287	+	3,378
		Injection (3)	10,369	12,202	5,638			

Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution						
du réseau de distribution	Normal	Bihoraire		Exclusif	Activité de mesure	Tarif prosumer	
		Heures pleines	Heures creuses	Nuit	Relevé annuel		
	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€/an)	(€/kWe/an)	(€cent/kWh)
AIEG	7,18	7,54	5,77	5,06	26,60	67,27	3,08
AIESH	11,84	12,19	7,88	6,75	18,08	86,50	3,08
ORES (Brabant Wallon)	9,74	10,36	5,80	4,68	15,67	79,51	3,08
ORES (Est)	13,08	13,97	7,92	6,35	15,67	99,26	3,08
ORES (Hainaut)	10,84	11,44	7,11	5,99	15,67	85,95	3,08
ORES (Luxembourg)	11,56	12,32	6,90	5,51	15,67	90,63	3,08
ORES (Mouscron)	9,99	10,61	6,13	4,96	15,67	80,31	3,08
ORES (Namur)	11,33	12,03	6,88	5,60	15,67	88,50	3,08
ORES (Verviers)	13,20	13,98	8,36	6,92	15,67	99,07	3,08
REGIE DE WAVRE	11,87	12,53	9,90	9,90	21,22	92,10	3,08
TECTEO - RESA	10,02	11,19	6,05	5,24	27,98	76,87	3,08







Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)		Accise fédérale (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,23306	Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,64560
Redevance raccordement (8)	0,07500	Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,40118
		Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,31890

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez FNGIF.
- Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur le site www.engie.be à la date de souscription du contrat. Les prix sont valables pour tous les contrats conclus en Février 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.
- (4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- Ces coûts sont calculés de la manière suivante : Q x Pc pour le coût énergie verte. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Février 2022 à 71 € Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur cwape.be.
- Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (9) Le calcul a été effectué en juin 2021 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 3 500 kWh/an en Wallonie.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur https://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.

Drive est une offre réservée aux consommateurs propriétaires ou utilisateurs d'une voiture électrique rechargeable, sous réserve de remplir une déclaration sur l'honneur que nous pouvons vérifier à tout moment. Toute la consommation d'électricité verte prélevée à votre Point de prélèvement bénéficie de cette offre.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DRIVE: sources d'énergie renouvelables (100%).

Frais de rappel et de mise en demeure (8) (10) Montants d'application en 2022

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)